



NOTES D'ORIENTATION

CERTIFICATION FORESTIÈRE: UN INSTRUMENT POLITIQUE SOUPLE POUR PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DES FORETS EN AFRIQUE

Contexte

Les ressources forestières et les arbres en dehors des forêts offrent de multiples avantages avec des impacts directs et mesurables sur la vie des populations. Les forêts, les arbres dans les champs et les systèmes agroforestiers jouent un rôle important dans les moyens de subsistance des populations rurales en leur fournissant de l'emploi, de l'énergie, des aliments nutritifs et un large éventail de biens et services écosystémiques dans la plupart des régions du monde (FAO, 2014). Plus de 90% des 1,2 milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dépendent des forêts pour une partie de leurs moyens de subsistance. De plus, les forêts ont contribué et continuent toujours de contribuer aux fonctions économiques, environnementales et socio-culturelles primordiales (FAO, 2003, Barklund et Teketay, 2004). En outre, les forêts bien gérées ont un potentiel énorme pour contribuer au développement durable et à une économie plus verte.

Malgré leur importance primordiale, les ressources forestières sont confrontées à des problèmes de tout ordre qui continuent d'être un frein à l'expression de leur grand potentiel à contribuer au développement économique et social ainsi qu'à la conservation de l'environnement. La déforestation s'est accélérée en Afrique avec les pratiques de destruction, de défrichage ou d'incinération des forêts et ressources en formations boisées au profit de l'expansion des cultures, stimulée par une population humaine sans cesse croissante. En outre, la récolte de bois de feu, les installations humaines, l'exploitation minière, la construction de routes entre autres, contribuent également à la déforestation. L'exploitation forestière illégale et l'utilisation non durable des ressources forestières causées par des pratiques de récolte inappropriées et non organisées ont entraîné le gaspillage de bois, et ceci, à cause des taux de reprise très faibles et des dommages causés aux arbres / plantes et jeunes peuplements.

Les conséquences de ces problèmes combinées avec d'autres problèmes comprennent la réduction du couvert

forestier et arborescent, ce qui entraîne de graves déficits de bois dans certains pays (qui entraîne à son tour une «exploitation» supplémentaire des ressources forestières restantes). En outre, la dégradation de la qualité des forêts à travers la dégradation de l'environnement a entraîné le déclin / la perte de la biodiversité, la dégradation / perte des ressources en eau, la perte de biens culturels et des connaissances, la perte des moyens de subsistance des populations dépendant des forêts et un réchauffement / changement climatique pas peu prononcé (Teketay, 2004-2005, Kowero et al., 2009, Chidumayo et al., 2011). Par conséquent, les acteurs à différents niveaux de la chaîne de valeur du secteur forestier sont confrontés à une série de questions difficiles liées à l'état actuel et futur des ressources forestières et à leur capacité à contribuer au développement durable.

Quelques initiatives pour maîtriser la déforestation et la dégradation des forêts

Au cours des années 1980, on a enregistré des cas sévères et accélérés de déforestation et dégradation forestière, avec pour corollaires des impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs, en particulier dans les pays tropicaux. Dans la même période, il n'y avait pas de normes ou des systèmes qui pourraient aider à résoudre ces problèmes. Plusieurs gouvernements ont essayé mais n'ont pas réussi à résoudre les problèmes. Cela a ouvert la voie à des dialogues entre les acteurs concernés dans le but de trouver une ou plusieurs solutions pour freiner ou prévenir la déforestation et la dégradation des forêts qui prévalaient dans le monde entier. En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) a identifié trois facteurs indiquant qu'une action au niveau international était nécessaire:

- i) les taux intolérables de déforestation et la perte d'avantages environnementaux, économiques et sociaux qui en découlaient;
- ii) les menaces pesant sur les moyens de subsistance, la culture et les droits des habitants des forêts et des populations autochtones dans de nombreuses parties du monde qui vivent dans les forêts et autour de

celles-ci; et

- iii) la demande sans cesse croissante de produits forestiers (Nussbaum et Simula, 2005).

Cependant, la CNUED n'a produit aucun engagement juridiquement contraignant sur la gestion des forêts, mais elle a abouti à l'Agenda 21 et aux Principes forestiers non juridiquement contraignants.

Au fil des années, deux principales approches politiques ont été adoptées par les acteurs et les autorités concernées pour gérer les ressources forestières à savoir: l'approche «*descendante*» et l'approche «*ascendante*». Dans l'approche «*descendante*», les principes fondamentaux des politiques sont formulés aux échelons supérieurs du gouvernement et mis en œuvre sous l'autorité du gouvernement. Le succès de ces méthodes de commandement et de contrôle dépend fortement de la force de l'organe directeur. D'un autre côté, l'approche «*ascendante*» repose davantage sur une approche participative où le public s'accorde sur le besoin et les formes de la politique, et la met en œuvre par le biais de la tradition, de l'accord coopératif ou du gouvernement local. Cependant, dans les sociétés modernes complexes, les membres des petites communautés ont du mal à définir des intérêts communs, ce qui entrave le succès de cette approche. Les expériences précédentes d'inefficacité et d'échecs des deux approches ont conduit à une troisième approche, à savoir la «*certification*», qui introduit des changements de politique par le pouvoir commercial plutôt que central ou local et utilise l'acceptation du marché plutôt que la conformité réglementaire comme mécanisme d'exécution (Upton et Bass 1995, Vogt et al., 2000, Perera et Vlosky, 2006).

La certification forestière comme approche de gestion durable des forêts

La «*certification*» est une procédure par laquelle un tiers, connu sous le nom de certificateur ou organisme de certification, fournit une assurance écrite / un étiquetage de marché qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des normes spécifiées, sur la base d'un audit effectué conformément aux procédures convenues. La «*certification forestière*» (CF) est donc le processus d'inspection de certaines forêts ou formations boisées pour voir si elles sont gérées suivant un ensemble de normes convenues (FSC, 1994, Barklund et Teketay, 2004). Il s'agit d'évaluer la qualité de la gestion forestière par rapport à un ensemble de principes, de critères, d'indicateurs et de moyens de vérification prédéterminés. C'est un *instrument politique souple* qui fait usage des évaluations de la gestion forestière, de la vérification de la légalité, des chaînes de traçabilité, de l'éco-étiquetage et des marques pour promouvoir la gestion durable, la conservation et le développement des ressources forestières sans compromettre les droits, ressources ou besoins des générations présentes et

futures. Il offre non seulement aux consommateurs une garantie crédible, mais encourage également les échanges et le commerce éthiques et améliore l'accès aux marchés grâce à la gestion *économiquement viable, respectueuse de l'environnement et socialement bénéfique* des arbres, forêts et ressources renouvelables connexes (voir encadré). La CF offre de grandes

La GDF est un objectif inhérent de la CF. Elle vise à améliorer la qualité de la gestion forestière en s'assurant qu'elle est:

- i) *respectueuse de l'environnement* – en veillant à ce que la récolte de bois et de produits non ligneux préserve la biodiversité, la productivité et les processus écologiques de la forêt;
- ii) *socialement bénéfique* – en aidant à la fois les populations locales et la société dans son ensemble à profiter des avantages à long terme et également en fournissant des incitations fortes aux populations locales pour soutenir les ressources forestières et adhérer à une gestion à long terme; et
- iii) *économiquement viable* – en structurant et en gérant les opérations forestières de manière à être suffisamment rentable, sans générer de profits financiers aux dépens de la ressource forestière, de l'écosystème ou des communautés affectées; la tension entre la nécessité de générer des retombées financières adéquates et les principes d'opérations forestières responsables peut être réduite à travers des efforts visant à commercialiser toute la gamme des produits et services forestiers à leur meilleure valeur (FSC, 2014a, Teketay, 2015).

La certification forestière peut:

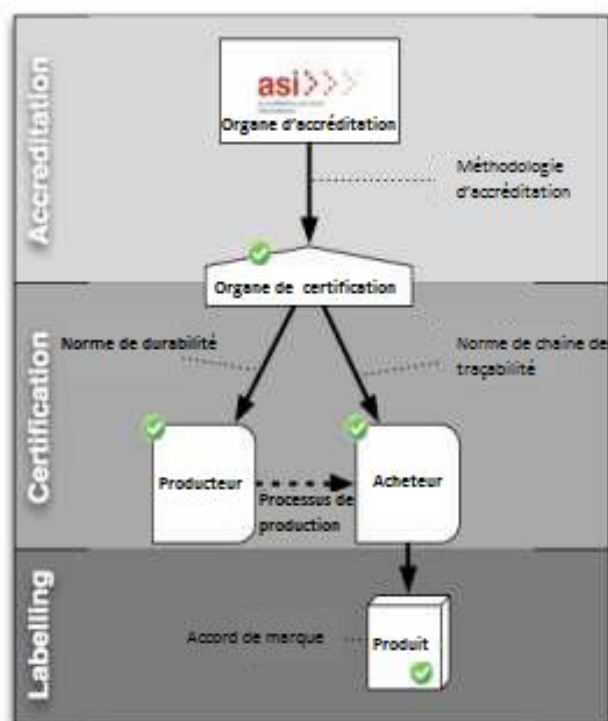
- i) jouer un rôle important dans la lutte contre le changement climatique et le maintien des moyens de subsistance des populations dépendant des forêts en assurant le maintien de forêts écologiquement importantes comme filets de sécurité qui préservent les pools génétiques et soutiennent la sécurité alimentaire ainsi que des puits durables de capture et de stockage du dioxyde de carbone;
- ii) contribuer à assurer la fourniture de biomasse forestière en tant que source d'énergie renouvelable neutre en carbone et à remplacer les matériaux de construction à forte intensité de carbone, tels que l'acier et le ciment, réduisant ainsi l'empreinte carbone et contribuant à une économie plus verte; et
- iii) aider à faire en sorte que les forêts soient non seulement bien gérées mais aussi correctement valorisées par les marchés; des forêts saines et leur gestion durable assurées par la CF peuvent contribuer aux objectifs des accords environnementaux multilatéraux ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et à la croissance verte (Muthoo, 2012).

opportunités à travers ses contributions économiques, environnementales, sociales et transversales réelles et potentielles (Teketay, 2015). Elle peut donc constituer un instrument pragmatique pour inciter les forces du marché, l'opinion publique et la société civile à supporter la gestion durable des forêts (GDF) (Muthoo, 2012).

De plus, la GDF comme soutenue par la CF est conforme au paradigme de l'économie verte car elle équilibre de manière appropriée les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement (Muthoo, 2012, voir encadré ci-dessous). La CF est en train de devenir une condition préalable à la passation des marchés publics, à l'accès au marché, et est maintenant intimement associée au commerce éthique et à la responsabilité sociale.

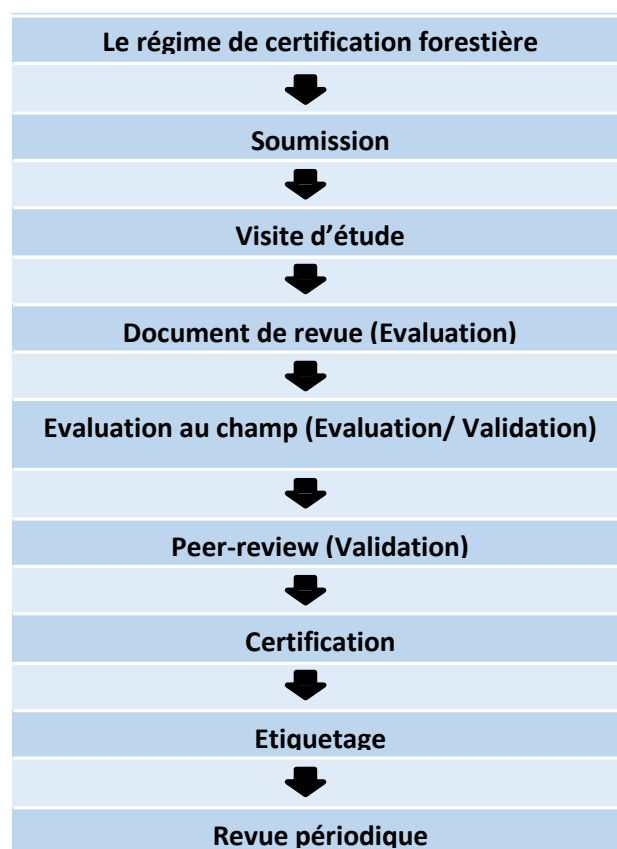
La CF est un processus tiers, qui comprend *l'accréditation, l'établissement de normes, la certification et la marque / l'étiquetage* (voir l'encadré ci-dessous). Le respect des

normes pour la certification GDF nécessite, entre autres, l'inventaire de la flore et de la faune forestières, le suivi des zones forestières écologiquement importantes, le déploiement d'une exploitation à impact réduit, le développement de partenariats public-privé et le partage équitable des bénéfices entre les acteurs. Bien qu'elle apporte des avantages tangibles aux communautés locales et aux unités de gestion forestière certifiées, la CF peut être un outil efficace pour promouvoir des moyens de subsistance durables, sauvegarder la biodiversité des écosystèmes, lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de carbone à travers une réduction de la déforestation et la dégradation forestière (REDD+). Elle peut ainsi servir de back-stop pour la vérification et le suivi des projets REDD+ et les paiements pour les services écosystémiques (PSE), ce qui se traduirait par de nouvelles ressources pour la conservation et la restauration des forêts (Muthoo, 2012).



Le processus de CF impliquant l'accréditation, la certification et l'étiquetage

Source: <http://www.accreditation-services.com/wp-content/uploads/2011/07/accreditation.png>, consulte le 08-12-2014.



Les étapes de la certification

Source: Teketav (2015)

Statut de la GDF et de la certification forestière dans le monde et en Afrique

Les principales conclusions, pertinentes pour la CF, sont présentées sous la rubrique «*Mesures politiques visant à améliorer les avantages liés aux forêts*» dans un rapport sur «*L'état des forêts dans le monde*» (FAO, 2014, Teketay, 2015). Selon ce rapport, l'évaluation globale du statut de la GDF indique que tous les pays qui ont révisé

leurs programmes forestiers nationaux (PFN) ou politiques forestières depuis 2007 ont inclus la GDF comme objectif politique; et à la fois en tant que concept et terme, la gestion durable des forêts est devenue courante dans les politiques forestières nationales et, en particulier, dans les rapports nationaux. Depuis 2007, au moins 37 pays (*dont 10 pays africains*) ont adopté et promu de nouvelles politiques promouvant la GDF et visant le développement socio-économique.

- **Accréditation:** reconnaissance formelle par une tierce partie qu'un organisme remplit des conditions spécifiées et qu'il est compétent pour effectuer des tâches spécifiques d'évaluation de la conformité (FSC, 2005). Les organisations qui fournissent des services de certification, d'essai et d'inspection sont évaluées par une tierce partie en fonction de normes internationalement reconnues. L'accréditation démontre la compétence, l'impartialité et la capacité de performance de l'organisation et est la clé pour réduire les risques et faire en sorte que les consommateurs, les fournisseurs et les acheteurs puissent avoir confiance en ce qui concerne les services fournis. C'est la base internationalement acceptée pour confirmer que les organismes de certification sont crédibles, indépendants et fonctionnent correctement.
- Les organismes indépendants appelés *organismes de certification* (OC), également connus sous le vocable *organismes d'évaluation de la conformité* (OEC), *certificateurs*, *organismes d'enregistrement* et bureaux d'enregistrement (Nussbaum et Simula, 2005) effectuent régulièrement des audits pour déterminer si une entreprise donnée se conforme aux normes. Les OEC sont des organismes fournissant les services d'évaluation de la conformité suivants: essais, inspection, certification des systèmes de gestion, certification du personnel, certification des produits et calibrage.
- **Norme:** C'est un document qui fournit des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques qui peuvent être utilisées de manière cohérente pour s'assurer que les matériaux, les produits, les processus et les services sont adaptés à leur objectif. Elle est établie et approuvée par un organisme reconnu et définit les exigences auxquelles doit satisfaire toute organisation souhaitant être certifiée et à laquelle des évaluations de certification sont faites (Nussbaum et Simula, 2005). L'établissement de normes est un processus à multiples facettes impliquant les gardiens de la forêt et les ressources connexes, les propriétaires, les travailleurs et gestionnaires, les communautés et sociétés locales, les détaillants et consommateurs, les producteurs et transformateurs et les entreprises et organisations de la société civile. Des normes harmonisées sont nécessaires pour créer une synergie entre les différents acteurs et leurs attentes diverses en matière de retombées économiques, d'environnement et de justice sociale (Muthoo, 2012).
- **Certification et image de marque:** ce sont des étapes faisant partie du processus de CF, c'est-à-dire la soumission d'une demande par un opérateur / propriétaire de forêt au système de certification forestière (FCS) suivi d'une visite exploratoire, d'un examen des documents, d'une évaluation sur le terrain, d'un examen par les pairs, d'une certification, d'un étiquetage et d'un examen périodique par le FCS (Teketay, 2015).

En outre, au moins six pays (*dont un pays africain*) ont indiqué avoir élaboré des critères et des indicateurs

supplémentaires afin d'opérationnaliser la gestion durable des forêts, en soutenant l'élaboration de politiques, le suivi et l'établissement de rapports. Les pays ont également élaboré de nombreuses politiques et mesures pour promouvoir la GDF depuis 2007, dont beaucoup ont le potentiel d'améliorer les avantages socioéconomiques.

En ce qui concerne le statut global de la CF, l'évaluation a révélé que: (i) la certification volontaire est maintenant bien établie en tant qu'instrument privé largement appliqué qui complète les instruments de politique forestière publique; (ii) les gouvernements des pays développés continuent de renforcer les systèmes de passation des marchés publics et les programmes de construction écologique, renforçant ainsi les incitations à la demande des produits issus de sources durables; (iii) la vérification de la légalité du bois récolté progresse lentement, ce qui renforce le rôle du secteur privé dans le renforcement de la gestion durable des forêts (FAO, 2014). Les programmes de CF et de promotion ont été mentionnés dans plus de deux tiers des PFN récemment révisés et dans les trois quarts des rapports nationaux.

L'évaluation mondiale a également indiqué que la CF est *l'instrument volontaire le plus connu dans le secteur forestier*, avec une proportion d'approvisionnement en bois rond mondial provenant de forêts certifiées estimée à 28,3%, soit 501 millions de m³ (FAO, 2014). Des normes nationales de CF ont été élaborées pour le FSC dans 39 pays du monde et 32 normes nationales ont été approuvées par le PEFC. Là où la certification est déjà élaborée, elle est souvent utilisée comme une politique de GDF «standard» pour les forêts et les aires protégées appartenant à l'État. En 2013, il y avait 61 pays avec des forêts publiques certifiées par le FSC et environ 30 pays avec des forêts publiques certifiées par le PEFC, principalement en Europe et en Amérique du Nord. Une vingtaine de pays, principalement des pays développés à économie de marché, continuent de promouvoir et de renforcer les systèmes d'approvisionnement écologique et de certification des bâtiments écologiques, y compris les critères qui encouragent le bois issu de sources durables. Les instruments volontaires autres que la CF, ont été explicitement traités dans seulement quatre des 22 PFN ou politiques forestières publiés depuis 2007, et seulement 35% des rapports nationaux, alors que les systèmes de vérification et de certification de la légalité des bois échangés sont de plus en plus mis en œuvre dans les pays importateurs et exportateurs.

Les instruments volontaires tels que la CF, sont de plus en plus acceptés comme des outils utiles pour soutenir et compléter les politiques gouvernementales en matière de GDF. Ils contribuent également à renforcer le rôle du secteur privé en tant que partenaire responsable. Cependant, de nombreux défis restent à relever,



notamment le coût élevé de la certification pour les petits producteurs, le manque de demande intérieure de produits forestiers durables qui sont plus coûteux que les produits d'une exploitation forestière non durable, l'utilisation du pouvoir d'achat des gouvernements sur les marchés et la lutte contre la déforestation et l'exploitation illégale des forêts.

En ce qui concerne l'élaboration de normes, les normes nationales d'intendance forestière (FSS) suivantes ont été élaborées en Afrique et approuvées par le Forest Stewardship Council (FSC), l'un des principaux systèmes internationaux de certification forestière (Teketay, 2015):

- Cameroun (<https://ic.fsc.org/download.fsc-std-cam-01-2010-slimf.a-2335.pdf> FSC-STD-CAM-01-2012: Forêt naturelles et Plantations);
- Cameroun ([FSC-STD-CAM-01-2010, SLIMF](#));
- République centrafricaine (RCA) (FSC-STD-CAR-01-2012, Forêt naturelles et Plantations);
- République démocratique du Congo ([FSC-STD-DRC-01 - 2012: Forêt naturelles et Plantations](#));
- Gabon (FSC-STD-GAB-01-2012: Forêt naturelles et Plantations);
- République du Congo (RDC) (FSC-STD-RoC-01-2012: Forêt naturelles et Plantations); et
- Ghana (FSC-STD-GHA-01-2012, Forêt naturelles et Plantations).

L'une des principales réalisations du FSC sur le continent africain est la toute première FSS sous-régionale de l'histoire du FSC (FSC-STD-CB-01-2012, Norme régionale), qui a été approuvée en 2012 pour les pays du bassin du Congo, à savoir le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon. Le Gabon a également élaboré une norme nationale approuvée par les programmes du Système de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), l'autre principal Système international de Certification Forestière. Le mécanisme africain d'éco-étiquetage (AEM) a également développé une FSS pan-africaine (ARS AES 3-2014 Foresterie - Durabilité et éco-étiquetage - Exigences) qui a été approuvée par le Conseil exécutif de l'AEM en 2013. Quelques normes internationales sont également utilisées pour la vérification de la légalité et la traçabilité du bois d'Afrique.

De nombreux pays d'Afrique ont mentionné le développement durable et la gestion durable des forêts dans leurs constitutions sans faire de référence spécifique

à la CF tandis que d'autres, par exemple la Namibie, l'Afrique du Sud et l'Ouganda ont fait référence à la CF comme outil de promotion de la GDF dans leurs politiques, stratégies, programmes, etc. En dehors de la représentation officielle des SCF, il n'y a aucun dispositif institutionnel en place pour les différents pays d'Afrique.

En septembre 2015, la superficie totale des forêts certifiées par le FSC en Afrique était de 7 406 437 ha, représentant seulement **4%** de la superficie totale des forêts certifiées FSC dans le monde (183 863 540 ha) dans 10 pays (12,5% des pays certifiés FSC forêts dans le monde) (FSC, 2015, Teketay, 2015); et **2,8%** de la superficie totale des forêts certifiées PEFC dans le monde (268 331 160 ha) (PEFC, 2015, Teketay, 2015). Les superficies de forêts certifiées FSC et PEFC (avec certification FM) en Afrique ne représentent que **1,6%** des forêts certifiées dans le monde (452 194 700 ha), les deux systèmes de certification forestière qui ont leur empreinte en Afrique. La République du Congo (33%), le Gabon (27,8%), l'Afrique du Sud (19,6%) et le Cameroun (12,7%) ont les trois plus grandes zones de forêts certifiées FSC en Afrique (par ordre décroissant de superficie forestière couverte) alors que le Ghana (0,01%) a la plus faible superficie de forêts certifiées FSC en Afrique. L'Afrique du Sud a le taux le plus élevé (20 = 41,6%), tandis que le Ghana a le nombre le plus faible (un = 2%) de certificats FSC GF en Afrique.

Les nombres totaux de certificats de gestion forestière (GF) et de certificat de Chaînes de traçabilité (CdT) émis en Afrique par le FSC sont de 48 (**3,5%** du total mondial) dans 10 pays (12,5% de tous les pays avec des certificats FSC GF dans le monde) et 168 (**0,6%** du total mondial) dans 12 pays (10,6% de tous les pays avec des certificats FSC CdT dans le monde). L'Afrique du Sud (104 = 61,9%), l'Égypte (16 = 9,5%) et le Cameroun (12 = 7,1%) ont les trois plus grands certificats CdT (dans l'ordre décroissant du nombre de certificats CdT) tandis que le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie (chacun avec un = 0,6%) ont le plus petit nombre de certificats de CdT. Tous les certificats GF et CdT en Afrique ont été délivrés par le FSC (FSC, 2015, Teketay, 2015) sauf cinq certificats PEFC CdT délivrés en Égypte (2), au Maroc (1), en Afrique du Sud (1) et en Tunisie (1) (PEFC, 2015, Teketay, 2015).

Malgré les quelques réalisations encourageantes sur la CF en Afrique présentées ci-dessus, il est nécessaire de traiter les leçons négatives, les lacunes, les défis et les contraintes, faiblesses et menaces identifiés liés à la CF en Afrique, qui sont résumés ailleurs (Teketay, 2015).



L'appel à l'action

Si la CF doit apporter les avantages souhaités, les capacités nécessaires des acteurs à différents niveaux doivent être renforcées et des dispositions institutionnelles appropriées doivent être mises en place pour créer l'environnement propice nécessaire. Les acteurs incluent, mais ne se limitent pas, aux décideurs responsables de la gestion des forêts publiques et privées, aux représentants des acteurs, aux professionnels forestiers, aux entrepreneurs, aux autres opérateurs, aux propriétaires forestiers, aux auditeurs et aux organismes de certification et d'accréditation. Les capacités nécessaires comprennent des ressources humaines, financières et physiques optimales, couplées aux compétences et capacités techniques pertinentes, ainsi que des systèmes d'information adéquats. À cet égard, bien que des initiatives encourageantes émergent dans les différentes sous-régions d'Afrique, le principal goulot d'étranglement dans la promotion de la CF en Afrique est soit l'absence totale ou la capacité insuffisante d'entreprendre la CF, suggérant la nécessité de développer des programmes de renforcement des capacités pour la CF en Afrique (Teketay, 2015).

La certification fournit un mécanisme de vérification fiable et indépendante du respect d'une norme particulière. Cependant, cela coûte aussi du temps et de l'argent. La certification dans le domaine forestier peut être une affaire longue et coûteuse. Par conséquent, il est particulièrement important que les gestionnaires forestiers s'assurent que c'est la bonne décision avant de commencer. Les avantages ne sont pas gratuits puisque la mise en œuvre de la norme et la certification en cours ajoutent des coûts. De plus, certaines exigences de la norme peuvent entraîner des avantages pour les propriétaires forestiers. Dans quelle mesure les avantages potentiels peuvent être obtenus dans la pratique et comment les coûts peuvent être minimisés varieront d'une situation locale à l'autre en fonction de la manière dont la certification est promue et mise en œuvre. Il est important de considérer avec soin là où les avantages escomptés dépasseront les coûts, car ce sont les situations dans lesquelles la certification est le plus susceptible d'être appropriée (Upton et Bass, 1995; Nussbaum et Simula, 2005).

Des études menées dans les différentes sous-régions d'Afrique indiquent qu'il existe des initiatives de CF et / ou d'élaboration de FSS dans différents pays africains, à savoir le Cameroun, la République Centrafricaine, le Gabon, la République Démocratique du Congo et la République du Congo dans la sous-région de l'Afrique

Centrale (Mbolo, 2014a); le Kenya, le Madagascar, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda dans la sous-région de l'Afrique de l'Est; la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe dans la sous-région de l'Afrique Australe (Kalonga, 2014); L'Égypte, le Maroc et la Tunisie dans la sous-région de l'Afrique du Nord (Mbolo, 2014b); et le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo dans la sous-région Ouest Africaine (Olivier, 2014). Les processus impliqués dans le développement des FSS sont très complexes et requièrent des compétences techniques appropriées ainsi que des périodes d'achèvement plus longues. En conséquence, la décision de développer les FSS nationales devrait être prise par les acteurs dans leurs propres pays. En d'autres termes, le développement des FSS nationales devrait être axé sur la demande. Par conséquent, les acteurs et les partenaires au développement désireux de soutenir le développement et la mise en œuvre des FSS nationales devraient approcher et travailler avec les acteurs nationaux et en étroite collaboration avec les SCF nationaux, régionaux et internationaux tels que le FSC, la PEFC, le Mécanisme Africain d'Eco-étiquetage, Certification forestière panafricaine Gabon et Cameroun ainsi que ceux qui sont engagés dans la vérification de la légalité du bois, par exemple Bureau Veritas, la Société Générale de Surveillance, le SmartWood et l'Union Européenne.

En conclusion, malgré les efforts encourageants consentis pour promouvoir et mettre en œuvre la certification forestière par diverses organisations en Afrique, les superficies de forêts certifiées sont très faibles, comme déjà présenté ci-dessus. Ceci suggère que des investissements considérables doivent être faits dans la CF dans le secteur forestier africain pour que le continent puisse en tirer des bénéfices significatifs de manière à promouvoir et à faciliter la mise en œuvre de la GDF. Cela nécessite d'investir dans l'exploitation des atouts et des opportunités qui accompagnent la CF, ainsi que de remédier aux faiblesses, aux menaces, aux lacunes et aux défis et aux contraintes d'une mise en œuvre efficace et réussie de la CF. Cela nécessite de mettre en place les ressources humaines, financières et physiques nécessaires pour entreprendre la CF, en plus de cultiver un environnement politique et législatif favorable et de développer des accords institutionnels appropriés comme des structures de commercialisation et des systèmes d'information pour les produits et services forestiers certifiés.



Citation: Teketay, D. (2016). Certification forestière: un instrument politique souple pour promouvoir la gestion durable des forêts en Afrique. Notes d'orientation 4 (1). African Forest Forum, Nairobi.

Références

- Barklund, Å. and Teketay, D. 2004. *Forest certification: a potential tool to promote sustainable forest management in Africa*. A report prepared for the project "Lessons Learnt on Sustainable Forest Management in Africa". Royal Swedish Academy of Agriculture and Forestry (KSLA), African Forest Research Network (AFORNET) at the African Academy of Science and Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) (see: www.w.ksla.se/sv/ret_riev_e_file.asp?n=752).
- Chidumayo, E., Okali, D., Kowero, G. and Larwanou, M. (eds.). 2011. *Climate Change and African Forest and Wildlife Resources*. African Forest Forum, Nairobi, Kenya.
- FSC (Forest Stewardship Council). 1994. *FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship*. Forest Stewardship Council (FSC) A.C., Oaxaca, Mexico.
- FSC (Forest Stewardship Council). 2014. *FSC Principles and Criteria for Forest Stewardship (FSC-STD-01-001 V5-1 EN)*. FSC, Bonn, Germany.
- FSC (Forest Stewardship Council). 2005. *FSC Accreditation Process for Applicant Certification Bodies (ABU-GUI-10-111)*. FSC, Bonn, Germany.
- FSC (Forest Stewardship Council). 2015. *FSC Facts & Figures*. FSC, Bonn, Germany.
- FAO. 2003. *Forest Outlook Studies for Africa*. FAO, Rome, Italy.
- FAO. 2014. *State of the World's Forests*. FAO, Rome, Italy.
- Kalonga, S. 2014. *Forest Certification in Eastern and Southern Africa*. A report. African Forest Forum, Nairobi, Kenya.
- Kowero, G., Njuki, J. and Nair, C.T.S. 2009. Some Drivers of Change in Forest Conditions in Africa. *Discovery and Innovation (SFM Special Edition No. 1)* 21: 4-11.
- Mbolo, M. 2014a. *Forest Certification in Central Africa*. A report. African Forest Forum, Nairobi, Kenya.
- Mbolo, M. 2014b. *Forest Certification in Northern Africa*. A report. African Forest Forum, Nairobi, Kenya.
- Muthoo, M. K. 2012. Forest Certification and Green Economy. *Unyasilva* 239: 17-23.
- Njuki, J., Kowero, G. and Nair, C.T.S. 2004. *What Shapes Forestry in Africa?* A report prepared for the project "Lessons Learnt on Sustainable Forest Management in Africa". The African Forest Research Network (AFORNET), Nairobi, Kenya.
- Nussbaum, R. and Simula, M. 2005. *The Forest Certification Handbook (Second Edition)*. Earthscan, London, United Kingdom.
- Olivier, A. 2004a. *Forest Certification in Western Africa*. A report. African Forest Forum, Nairobi, Kenya.
- PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes). 2015. *PEFC Global Statistics: SFM & CoC Certification*. PEFC, Geneva, Switzerland.
- Perera, P., and Vlosky, R. P. 2006. *A History of Forest Certification*. Louisiana Forest Products Development Center Working Paper No. 71. Baton Rouge, LA: Louisiana State University.
- Teketay, D. 2004-2005. Causes and consequences of dryland forest degradation in Sub-Saharan Africa. *Walia* 24: 3-20.
- Upton, C. and Bass, S. 1995. *The Forest Certification Handbook*. Earthscan Publication Limited, London, United Kingdom.
- Vogt, K.A., Larsen, B. C., Gordon, J. C., Vogt, D. J. and Franzeres, A. 2000. *Forest Certification, Roots, Causes, Challenges and Benefits*. CRS Press, Boca Raton, Florida.

Adresse

Le Secrétariat exécutif, African Forest Forum (AFF), United Nations Avenue, Gigiri, P.O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254 20 7224203 | Fax +254 207224001 | Email: exec.sec@afforum.org | Web: www.afforum.org

